



## **Appel à candidatures d'experts** issus de la recherche, du développement, de la formation, de l'innovation et du conseil pour le renouvellement partiel du **Comité Scientifique, Technique et d'Innovation** du RNEST

### **Le Réseau**

Le réseau national d'expertise scientifique et technique sur les sols (RNEST) vise à fédérer les acteurs français de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) travaillant en faveur d'une gestion durable et de la préservation des sols, pour tous les usages (forestiers, agricoles, urbains, etc.).

Son objectif est de renforcer la coordination et la visibilité des initiatives scientifiques et techniques liées aux sols en France et de promouvoir les interactions entre parties prenantes, notamment entre experts et décideurs mais sans oublier les usagers, afin d'éclairer les politiques publiques et répondre aux besoins des acteurs concernés par la gestion des sols.

Parce qu'il facilite les échanges, la coordination et le consensus, le RNEST est également un outil de choix pour renforcer l'intégration de la communauté française dans les dynamiques européennes récentes sur les sols.

### **Porteurs du réseau**

Lancé en décembre 2016 dans le cadre du plan Agriculture-Innovation 2025, le RNEST est porté par 11 structures représentant des acteurs nationaux de la RDI sur les sols :

#### **3 ministères :**

- le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA),
- le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT),
- le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ;

#### **3 agences nationales et 1 alliance thématique de recherche :**

- L'agence de la transition écologique (ADEME)
- L'agence nationale de la recherche (ANR)
- L'office français de la biodiversité (OFB)
- L'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi)

**1 institut de recherche :** Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ;

#### **2 structures du monde agricole :**

- la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA),
- la tête de réseau des chambres d'agriculture (Chambres d'Agriculture France) ;

**1 société savante :** l'Association française pour l'étude des sols (AFES)

Ces structures sont représentées au sein du comité de pilotage du RNEST, co-présidé par les trois ministères porteurs, ainsi qu'au sein de la cellule d'animation du réseau, instance opérationnelle animée par l'Acta.

## Le Comité scientifique, technique et d'innovation (CSTI)

Le RNEST s'appuie également sur son comité scientifique, technique et d'innovation, un comité de 32 experts sélectionnés *intuitu personae*, aux profils variés et complémentaires, reconnus pour leurs travaux ou leur engagement sur tous les aspects relatifs à la gestion durable des sols.

Les membres du CSTI RNEST sont donc choisis pour leur expertise, leur expérience et leur connaissance du secteur d'activité dans lequel ils évoluent, et s'expriment en leur nom personnel, indépendamment de la position de leurs structures et des structures porteuses du RNEST.

Dans le cadre du renouvellement partiel de ce comité, les porteurs du RNEST lancent un appel à candidatures à destination d'experts issus de la recherche, du développement, de la formation, de l'innovation et du conseil, susceptibles de rejoindre le CSTI RNEST.

## Missions du CSTI

Le comité mène des actions liées aux domaines des politiques publiques, de la recherche, du développement et de l'innovation ainsi que de la diffusion de l'information sur les sols.

**Volet POLITIQUES PUBLIQUES** : principal champ d'action du CSTI RNEST, le comité joue un rôle de veille et est amené à émettre des recommandations sur les politiques publiques en lien avec les sols.

Par sa composition permettant de réunir porteurs de projets de recherche et acteurs exerçant sur les sols (c'est-à-dire la société civile et tous les professionnels intervenant dans les domaines des sols, tels que les associations, bureaux d'étude, enseignants, etc.), le CSTI permet de porter un regard croisé sur les grands enjeux liés aux sols. Il apporte ainsi des éclairages scientifiques, techniques ou socio-économiques visant une meilleure prise en compte des sols et de leur multifonctionnalité dans les politiques publiques.

**Volet RECHERCHE ET INNOVATION** : le CSTI contribue à l'expression des besoins de recherche et d'innovation sur les sujets liés aux sols à l'échelle nationale et européenne. Il est amené à émettre des recommandations et propositions pour les bailleurs nationaux finançant des projets de recherche ou recherche-action sur les sols (ADEME, ANR, OFB et CASDAR au niveau national).

Le CSTI RNEST fait également partie du National Hub français dédié aux sols. A ce titre, les membres du CSTI sont amenés à se prononcer sur les orientations de programmes de RDI européens tels que l'European Joint Programme SOIL (EJP SOIL) ou la mission « Un pacte pour des sols sains en Europe ».

**Volet TRANSFERT, VALORISATION et DIFFUSION** : le CSTI RNEST joue un rôle de facilitateur du dialogue entre porteurs d'enjeux et acteurs de la recherche/innovation. Il est force de proposition pour définir des actions visant à valoriser les résultats de la recherche, et plus largement les connaissances sur les sols, auprès des pouvoirs publics et des acteurs des territoires.

Les membres du CSTI RNEST peuvent également faire connaître les innovations en provenance des acteurs techniques et économiques de l'innovation aux acteurs de la recherche et des politiques publiques.

Retrouvez des exemples d'actions et de productions du CSTI RNEST sur le site du RNEST :

<https://rnest.fr/le-comite-scientifique-technique-et-dinnovation/>

## Fonctionnement du CSTI

Les membres du CSTI sont nommés *intuitu personae* par le comité de pilotage du RNEST pour une **durée de 2 ans, renouvelable** deux fois.

Le CSTI RNEST peut à la fois être **sollicité** par le comité de pilotage du RNEST, et **s'auto-saisir** sur toute question relevant du périmètre du réseau.

Les actions du CSTI s'organisent par **groupes de travail thématiques** et font l'objet de discussions en plénières. Chaque membre peut participer à un ou plusieurs groupes thématiques, selon son intérêt et sa disponibilité. Chaque groupe définit son mode de fonctionnement (fréquence des réunions notamment).

Le CSTI RNEST se réunit en plénière en présentiel, durant une journée, 1 à 2 fois par an.

Entre ces réunions plénières, les membres du CSTI peuvent se réunir en distanciel dans le cadre des groupes de travail thématiques et de sollicitations ponctuelles.

## Modalités de candidature

Envoyez **votre candidature au plus tard le 21 juin 2024 par courriel à [flavien.poincot@acta.asso.fr](mailto:flavien.poincot@acta.asso.fr)**.  
Merci d'indiquer en **objet [Candidature CSTI RNEST]**.

La candidature devra inclure :

- **Un CV précisant vos formations et vos expériences en rapport avec les enjeux liés aux sols.**  
Une liste de vos productions en lien avec ce sujet sera également appréciée (ouvrages, rapports d'étude, publications scientifiques ou techniques, outils d'animation, séquences pédagogiques, publications de transfert, communications orales phares, etc.).
- **Une courte note d'intention** (une demi-page à une page) pour nous permettre de mieux comprendre d'une part les spécificités de votre profil, et d'autre part votre vision de votre rôle en tant que membre de ce comité (ce que vous en attendez).

Les candidats seront sélectionnés par le comité de pilotage du RNEST, sur la base de leur candidature et de manière à conserver une diversité et une complémentarité des profils composant le CSTI du RNEST.

Les candidats seront informés des suites données à leur candidature au cours de la première semaine de juillet.

***Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser par courriel à [flavien.poincot@acta.asso.fr](mailto:flavien.poincot@acta.asso.fr), en mentionnant en objet [Candidature CSTI RNEST].***